FLEXSI

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : 92 avenue de Wagram

75017 Paris

389 083 890 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT –

Le Président propose à l'Associée unique, es qualité, d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 141 257,35 euros, ainsi qu'il suit :

- Affectation au poste « Autres réserves » à hauteur de 41 257,35 euros,
- Le solde soit 100 000,00 euros est distribué aux associés à titre de dividende et au prorata de leurs droits.

Cette somme serait distribuée à l'associé unique.
De sorte que le montant des distributions pour chaque action s'élève à 40 euros.
Ce dividende serait payé au siège social à compter de ce jour.

CERTIFIE CONFORME

Philippe ROSENBLUM

Certified by yousign

FLEXSI

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros

Siège social : 92 avenue de Wagram

75017 Paris

389 083 890 R.C.S. Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT –

L'associé unique, es qualité, sur la proposition du président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme de 141 257,35 euros, ainsi qu'il suit :

- Affectation au poste « Autres réserves » à hauteur de 41 257,35 euros,
- Le solde soit 100 000,00 euros est distribué aux associés à titre de dividende et au prorata de leurs droits.

Cette somme est distribuée à l'associé unique.
De sorte que le montant des distributions pour chaque action s'élève à 40 euros.
Ce dividende sera payé au siège social à compter de ce jour.

CERTIFIE CONFORME

Philippe ROSENBLUM

Certified by yousign

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	522 074		522 074	522 074
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	218 355	184 525	33 830	37 370
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	51 643		51 643	49 353
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**792 072**	**184 525**	**607 547**	**608 797**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	90 408	20 445	69 963	133 417
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 271 805	19 271	1 252 533	1 190 298
Autres créances	167 323		167 323	37 001
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	338 514		338 514	1 312 350
Charges constatées d'avance (3)	97 555		97 555	111 486
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 965 605**	**39 716**	**1 925 888**	**2 784 553**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 757 677**	**224 241**	**2 533 436**	**3 393 350**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	55 601	55 601
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	796 101	694 728
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**141 257**	**401 373**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 036 959**	**1 195 702**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10 900	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**10 900**	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	172 327	292 852
Emprunts et dettes financières diverses (3)	82	169 970
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		17 758
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 488	883 268
Dettes fiscales et sociales	495 110	632 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 374	
Autres dettes	50 541	27 699
Produits constatés d'avance	140 655	173 586
TOTAL DETTES	**1 485 577**	**2 197 649**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 533 436**	**3 393 350**
(1) Dont à plus d'un an (a)	50 877	172 327
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 434 699	2 007 564
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	3 388 079	3 411 165
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	3 973 512	3 733 965
Chiffre d'affaires net	**7 361 591**	**7 145 130**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	6 000	6 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	56 582	82 595
Autres produits	661	-331
Total I	**7 424 833**	**7 233 394**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 526 502	2 505 771
Variations de stock	61 130	-57 782
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 147
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 091 814	1 895 507
Impôts, taxes et versements assimilés	59 626	46 309
Salaires et traitements	1 728 779	1 721 098
Charges sociales	713 028	663 933
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 783	21 640
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	30 872	29 636
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	751	4 319
Total II	**7 231 285**	**6 831 578**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**193 549**	**401 816**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	41	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		5 580
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**41**	**5 580**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 749	6 184
Différences négatives de change		7
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		8 946
Total VI	**1 749**	**15 136**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-1 708**	**-9 556**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**191 841**	**392 259**

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 062,03	51 086,79
Sur opérations en capital	5 208,03	21 250,00
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	6 917,64	96 400,00
Total produits exceptionnels (VII)	**13 187,70**	**168 736,79**
Sur opérations de gestion	560,00	12 640,00
Sur opérations en capital	2 146,28	4 914,41
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 900,00	
Total charges exceptionnelles (VIII)	**13 606,28**	**17 554,41**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-418,58**	**151 182,38**
Impôts sur les bénéfices (X)	50 165,00	142 069,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**7 438 062,59**	**7 407 710,81**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**7 296 805,24**	**7 006 337,97**
BENEFICE OU PERTE	**141 257,35**	**401 372,84**
- Redevances de crédit-bail mobilier	*33 458,42*	*30 792,65*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		*51 086,00*
(3) Dont produits concernant les entités liées	*41,47*	

CERTIFIE CONFORME

Philippe ROSENBLUM

Certified by yousign

AUDILEXIS

Société de Commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

4, rue Louise Michel
92300 LEVALLOIS - PERRET
Tél: 01.41.06.69.10
contact@audilexis.com

FLEXSI

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €

Siège social
92 avenue de WAGRAM
75017 PARIS

389 083 890 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

AUDILEXIS

Société de Commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

4, rue Louise Michel
92300 LEVALLOIS - PERRET
Tél: 01.41.06.69.10

FLEXSI S.A.S.
92 avenue de WAGRAM
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

A la **Société RESOPRINT GSE** Associée Unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **FLEXSI SAS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport**.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente, la société RESOPRINT GSE.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

à Levallois, le 13 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
AUDILEXIS S.A.S.

Jean-Jacques SCHEER